



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 08 DECEMBRE 2025

Présents : MM. Mmes : SAND Gilbert – CLEISS Jonathan - DA SILVA ADRIANO Valérie - RUCH Yannick - SCHMITT Dominique - PFISTER Monique - SEIBERT Sandra – LEONHART Caroline - LIENHART Bernard – PETITEAU Sylvia - SCHILL Fabien – WARTH Céline – SCHEER Cédric - KLOPFENSTEIN Martine - LENHARDT Olivier

Mme PFISTER Monique et Mme WARTH Céline ont rejoint la séance au point 7 de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du CR du 09 octobre 2025
- 3- Délégations de signature
- 4- Rapport annuel du SIVOM – année 2024
- 5- Orchestre à l'école
- 6- Dossier périscolaire / scolaire
- 7- Chantiers divers
- 8- Divers

DECISIONS PRISES :

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (13 voix), de nommer M. LENHARDT Olivier pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Mme PFISTER Monique et Mme WARTH Céline ont rejoint la séance après le vote.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 09 OCTOBRE 2025

Le compte-rendu de la séance du 09 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents (13 voix). Mme PFISTER Monique et Mme WARTH Céline ont rejoint la séance après le vote.

3. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

Dans le cadre de ses délégations, M. le Maire informe l'assemblée de la signature d'une déclaration d'intention d'aliéner, pour laquelle la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption, à savoir :

- la vente du terrain appartenant à la M. MARTIN Jean-Nicolas et Mme TREU Doriane, à M. DEMESTRE Jean-Baptiste ;
- la vente d'un terrain appartenant à la Mme SOLT Anouchka, à Mme BAUER Annia et M. et Mme BALTZER Serge.

4. RAPPORT ANNUEL DU SIVOM – ANNEE 2024

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel du SIVOM sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement en 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (13 voix) :

- ✚ **d'APPROUVER** le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement en 2024.

Mme PFISTER Monique et Mme WARTH Céline ont rejoint la séance après le vote.

5. ORCHESTRE A L'ECOLE

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Communauté de Communes Hanau – La Petite Pierre s'est engagée dans le développement culturel sur son territoire, notamment en faveur de l'Éducation Artistique et Culturelle.

Un premier orchestre de cuivre avait été mis en place en 2021 au sein du RPI Bischholtz–Mulhausen–Schillersdorf. Au regard du succès rencontré, l'action a été reconduite pour les élèves du RPI Lichtenberg–Reipertswiller–Wimmenau dès la rentrée 2024, pour 3 années scolaires consécutives.

Le dispositif permet aux élèves de bénéficier d'une initiation musicale encadrée par des professionnels, comprenant la mise à disposition des instruments, les séances pédagogiques et la restitution publique.

Le budget global de l'opération s'élève à 19 000 € par année scolaire. Aussi, la Communauté de Communes sollicite les communes du RPI pour une participation financière respective à hauteur de 500 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents (13 voix) ; Mme PFISTER Monique et Mme WARTH Céline ont rejoint la séance après le vote :

- ✚ **Approuve** la participation de la commune au financement du dispositif d'éducation artistique et culturelle « Orchestre à l'école » ;
- ✚ **Autorise** le versement d'une participation financière de 500 € par an à la Communauté de Communes Hanau – La Petite Pierre ;
- ✚ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

6. DOSSIER PERISCOLAIRE / SCOLAIRE

Comme annoncé lors de la séance du mois d'octobre, et suite à une récente réunion, le projet de construction du périscolaire porté par la Communauté de Communes est reporté en raison de contraintes budgétaires.

Néanmoins les réflexions se poursuivent.

Mme DA SILVA ADRIANO, adjointe au Maire, propose de solliciter un entretien avec le Sous-Préfet afin d'examiner avec lui les éventuelles possibilités d'accompagnement ou de soutien financier.

M. le Maire informe qu'un courrier en ce sens a déjà été envoyé par M. le Député Patrick HETZEL à M. le Sous-Préfet.

7. CHANTIERS DIVERS

7.1 Poteau d'incendie au croisement rue Hohl / rue de la Gare

Le poteau d'incendie au croisement de la rue Hohl et de la rue de la Gare a été remplacé après avoir été heurté par un camion. Suite au devis initial de la société WENDLING, un premier versement a été fait par la compagnie d'assurance. Cependant des travaux complémentaires d'ampleur ont dû être réalisés, nécessitant un devis complémentaire. Le dossier est en cours auprès des compagnies d'assurance et le solde devrait être versé prochainement.

7.2 Presbytère

Suite aux importants travaux de réhabilitation du presbytère, la réception a été prononcée sans réserve le 31 octobre 2025.

Le dossier est en cours auprès des compagnies d'assurance et le solde devrait être versé prochainement.

Cependant, il s'avère que des problèmes de moisissures sont apparus dans une chambre sur la façade opposée du bâtiment, liés à des infiltrations provenant de la toiture.

Afin d'évaluer les réparations nécessaires, quatre devis ont été sollicités et présentés au Conseil Municipal :

- Entreprise BEYER à Brumath : 5018,35 € TTC
- Entreprise LITT à Wimmenau : 2625,60 € TTC
- Entreprise RPH à Hochfelden : 2272,82 € TTC
- Entreprise RS Toiture à Wimmenau : 1700,00 € TTC

Après une analyse des différents devis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour et 2 abstentions (M. SAND Gilbert et Mme DA SILVA ADRIANO Valérie) :

- ⚡ **d'attribuer** les travaux à l'entreprise LITT à Wimmenau, conformément au devis présenté.
- ⚡ **d'autoriser** le Maire pour signer le marché et procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution des travaux.

A noter :

M. le Maire rappelle que l'entreprise LITT a été retenue par 13 voix pour et 2 abstentions (dont celle du Maire).

M. le Maire indique qu'en raison de l'écart de prix entre les devis et afin de garantir la transparence de la décision, il souhaite que soit annexé au présent procès-verbal un tableau récapitulatif des devis et les motifs techniques avancés lors de la séance pour justifier le choix (voir tableau récapitulatif ci-dessous).

M. le Maire précise que son abstention a pour seul objectif d'éviter toute ambiguïté quant à son impartialité, la décision finale appartenant au Conseil Municipal.

Entreprise	Montant TTC du devis	Méthode	Localisation entreprise	Observations techniques
Entreprise BEYER - couverture	5028,35 €uros	Echafaudage et nacelle	Brumath	Coût le plus élevé ; méthode sécurisée mais surcoût identifié
Entreprise LITT	2625,60 €uros	Echafaudage	Wimmenau	Sécurité jugée fiable ; proximité géographique
Entreprise RPH	2272,82 €uros	Nacelle	Hochfelden	Montant attractif ; méthode adéquate
Micro-Entreprise RS Toiture	1700,00 €uros	Harnais	Wimmenau	Offre la moins chère ; méthode de travail plus légère, sécurité perçue comme moindre

7.3 Salle polyvalente

M. le Maire informe que la société POSEIDO de LA WANTZENAU a été sollicitée pour la recherche de fuites sur la toiture-terrasse de la salle de polyvalente/médiathèque.

Deux interventions ont été réalisées :

- le premier passage a permis d'effectuer une mise en eau colorée de l'étanchéité et des points suspects ;
- le second passage a consisté à revérifier certains points.

Suite aux désordres constatés, il y a lieu notamment :

- de reprendre l'étanchéité de la jonction des solins, de la jonction des éléments béton de l'acrotère, de la jonction entre le solin et l'acrotère
- de reprendre la soudure ouverte des solins.

Plusieurs devis seront sollicités pour la réalisation de ces travaux.

7.4 Exploitation de bois

Conformément à l'arrêté préfectoral du 24 avril 2025 autorisant le défrichement de terrains boisés sur le territoire communal de WIMMENAU, le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a procédé à l'exploitation et à la vente de bois provenant de la parcelle communale cadastrée en section C n°656 ; parcelle sur laquelle est envisagée la construction du futur bâtiment périscolaire et scolaire. Cette opération a été réalisée par la société WOLF et Fils de Reipertswiller.

Afin de permettre la facturation et l'émission du titre de recettes correspondant, il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs applicables aux différentes catégories de bois vendues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ✚ **De fixer** les prix unitaires suivants pour la vente du bois communal, conformément aux cours en vigueur pour les essences concernées.
 - Douglas : 115 € / m³ pour une quantité totale de 32,30 m³, soit 3714,50 € H.T.
 - Bois énergie : 20 € / m³ pour une quantité totale de 27,56 m³, soit 551,20 H.T.
- ✚ **D'autoriser** la facturation et l'émission du titre de recettes correspondant aux volumes de bois vendus selon les prix ci-dessus.
- ✚ **D'autoriser** le paiement des travaux d'exploitation d'un montant de 1602,00 €, conformément à la facture de la société WOLF et Fils de Reipertswiller.
- ✚ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. DIVERS

- M. le Maire annonce que le projet d'ouverture d'une boulangerie n'aboutira certainement pas.
- M. le Maire informe le Conseil qu'une inspection réalisée par la société NONNENMACHER le 8 décembre 2025, dans le bâtiment du moulin à huile, a mis en évidence plusieurs problèmes de sécurité. Un défaut de raccordement à la terre des installations électriques a été relevé, ce qui pourrait représenter un risque en matière de sécurité incendie et d'électrocution.

De plus, il a été relevé l'absence d'issues de secours conformes aux normes en vigueur, ainsi que d'autres défaillances relatives à la sécurité générale du bâtiment. Dans l'attente du rapport définitif de la société NONNENMACHER, ces non-conformités rendent le bâtiment non conforme aux exigences en matière de sécurité incendie (SSI).

- Un bulletin communal sera rédigé prochainement. Le groupe de travail se réunira le mercredi 10 décembre à 19h00.
- Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, le groupe de travail se réunira le jeudi 18 décembre à 19h00.
- M. le Maire informe que M. Pascal SCHERER a pris la décision de quitter ses fonctions de Chef de Corps, et qu'il n'y a pas de successeur à l'heure actuelle.
- Rappel des grands anniversaires :
 - 22 décembre : 95 ans de Marc FISCHER
 - 26 décembre : 90 ans de Lina BEYER

Fin de séance 21h50

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Lu et approuvé



Handwritten signatures in blue ink, including a large signature for the Mayor and several others for council members, some with names like 'K. P...' and 'A. ...'.